



« Le prêtre n'est pas prêtre pour lui, il est pour vous »

(Saint Jean-Marie Vianney)

Pour alimenter notre réflexion...

La tradition théologique enseigne qu'il y a un sacrement, l'ordre, qui octroie un type particulier de participation à la consécration sacerdotale du Christ. Quelle que soit la date précise à laquelle le terme 'sacrement' ait été appliqué à l'ordre, il n'y a aucun doute que depuis le début de l'Église, l'imposition des mains en vue de conférer un ministère est considérée comme octroyant un nouveau don de l'Esprit qui transforme l'être de celui qui le reçoit : *Il a la forme de son âme invisible changée en mieux par une puissance et une grâce invisibles*, affirme saint Grégoire de Nysse. N'est-ce pas là une reprise pour ainsi dire des propos de Paul dans sa 2e lettre aux Corinthiens lorsqu'il dit que Dieu brille dans les cœurs des ministres de l'alliance nouvelle *pour faire resplendir la connaissance de sa gloire qui rayonne sur le visage du Christ* ? Et Paul s'empresse d'ajouter que ce trésor, nous le portons dans des vases d'argile, pour que cette incomparable puissance soit de Dieu et non de nous. Reprenant une autre expression de Paul, dans la même épître, qui fait des apôtres des ambassadeurs du Christ, Ignace d'Antioche affirme que l'évêque est le type du Père, qu'il tient la place de Dieu. Et Cyrille d'Alexandrie commente ainsi Jean 20,22-23 : *Le Christ consacre les apôtres par une réelle sanctification en les faisant communier à sa propre nature par la participation de l'Esprit*. Enfin, Maxime le Confesseur parle d'un sceau qui s'imprime dans l'être du ministre au moment de l'imposition des mains. Il spécifie fort heureusement que ce sceau nouveau n'implique pas une participation supérieure à la filiation adoptive octroyée par le baptême; il est plutôt une participation spéciale au mode kénotique et sauveur du Fils : *C'est dans l'abaissement volontaire, à la suite du Serviteur souffrant que le prêtre, ministre de la réconciliation, prend sur la terre la place du Fils de Dieu, moyennant quoi, dit saint Maxime, Dieu ne cesse pas d'être vu corporellement et engendre un grand salut*.

On sait que le Concile de Trente a défini la sacramentalité du ministère sacerdotal sans se prononcer sur la sacramentalité spécifique de l'épiscopat, cette dernière a été enseignée officiellement par Vatican II. D'ailleurs, aussi bien pour les prêtres que pour les évêques, le Concile énonce qu'ils agissent au nom du Christ-Tête, Maître,

Pasteur et Pontife, qu'ils tiennent sa place et jouent son rôle. Cela signifie que le ministère sacerdotal est plus qu'une simple délégation extérieure à une fonction ; il est une configuration au Christ-Pasteur, impliquant un engagement de toute la personne et de toute la vie.

Jean-Guy Pagé

À l'écoute du Concile Vatican II

« Les prêtres exercent, à leur niveau d'autorité, la fonction du Christ Tête et Pasteur: au nom de l'évêque, ils réunissent la famille de Dieu, la communauté des frères qu'habite un dynamisme d'unité, et ils la conduisent par le Christ dans l'Esprit, vers Dieu le Père. Pour exercer ce ministère comme pour les autres fonctions du prêtre, ils reçoivent un pouvoir spirituel, qui leur est donné pour construire l'Église. Dans cette œuvre de construction, la conduite des prêtres, à l'exemple de celle du Seigneur, doit être extrêmement humaine envers tous les hommes. Ce n'est pourtant pas selon ce qui plaît aux hommes, mais selon les exigences de la doctrine et de la vie chrétienne qu'ils doivent agir à leur égard, les enseignant et les instruisant comme des enfants, et des enfants bien-aimés, selon les paroles de l'Apôtre : 'insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte avec beaucoup de patience et le souci d'instruire'. »

Décret sur le Ministère et le Vie des Prêtres, n° 6



« Souvenez-vous
que vous avez été pris d'entre les hommes
et que vous êtes mis au service des hommes
dans leurs relations avec Dieu.
Exercez donc la charge du Christ Prêtre
avec une joie inaltérable,
un amour sincère,
pour le Christ
et non pour vous-même. »

Rituel de l'ordination

Ô Père, fais se lever parmi les chrétiens de nombreuses et saintes vocations au sacerdoce, qui maintiennent la foi vivante et gardent une mémoire pleine de gratitude de ton Fils Jésus par la prédication de sa Parole et l'administration des sacrements avec lesquels tu renouvelles continuellement tes fidèles.

Donne-nous de saints ministres de ton autel, qui soient d'attentifs et fervents gardiens de l'Eucharistie, sacrement du don suprême du Christ pour la rédemption du monde.
Appelle des ministres de ta miséricorde, qui dispensent la joie de ton pardon par le sacrement de la Réconciliation.

Ô Père, fais que l'Église accueille avec joie les nombreuses inspirations de l'Esprit de ton Fils et, qu'en étant docile à ses enseignements, elle prenne soin des vocations au ministère sacerdotal et à la vie consacrée. Soutiens les évêques, les prêtres, les diacres, les consacrés et tous les baptisés dans le Christ, afin qu'ils accomplissent fidèlement leur mission au service de l'Évangile.
Nous te le demandons par le Christ notre Seigneur.
Amen.

« La vocation sacerdotale est un don de Dieu, qui constitue certainement un grand bien pour celui qui en est le premier destinataire. Mais c'est aussi un don pour l'Église entière, un bien pour sa vie et sa mission. L'Église, donc, est appelée à garder ce don, à l'estimer, à l'aimer: elle est responsable de la naissance et de la maturation des vocations sacerdotales. En conséquence, la pastorale des vocations a comme sujet actif, comme protagoniste, la communauté ecclésiale comme telle, dans ses diverses expressions: de l'Église universelle à l'Église particulière et, analogiquement, de celle-ci à la paroisse et à tous les membres du peuple de Dieu. »

Jean Paul II, Exhortation *Je vous donnerai des Pasteurs*, n° 41

**Marie, Mère du Christ-Prêtre,
accompagne les prêtres pour qu'ils se donnent chaque jour davantage
à l'œuvre de l'amour et de la réconciliation.**

**Marie, Mère du Christ-Pasteur,
guide les pas des prêtres pour qu'ils soient chaque jour davantage
attentifs à l'unité du troupeau et à l'expression de la richesse
des charismes personnels.**

**Marie, Mère du Christ-Serviteur,
veille sur les prêtres pour qu'ils vivent chaque jour davantage
dans la joie et la liberté du service.**



« La configuration ministérielle à Dieu est d'ordre sacramental et missionnaire. Ayant reçu comme caractère apostolique de porter aux hommes l'initiative divine du salut, le prêtre reçoit la mission de rassembler les hommes dans l'Église et de devenir leur tête. C'est une admirable harmonie qui se crée dans l'Église entre le caractère sacerdotal et l'action constructive dans l'Esprit. Il n'y a pas la moindre opposition entre le Christ et l'Esprit. C'est dans l'Église que le caractère sacerdotal donne le pouvoir d'être un imitateur de la bonté divine sur la terre. Le prêtre reçoit la trace de l'image divine qui se situe dans la dimension ministérielle comme coopérateur de la providence divine envers les hommes. C'est que fait que le caractère a toujours cette dimension de service de la liberté. Le caractère fait participer le ministre à la mission du Christ sous son double aspect d'autorité et de service. Cette autorité ne lui appartient pas en propre. Elle est une manifestation de l'exousia du Seigneur en vertu de laquelle le prêtre est en ambassade dans l'œuvre eschatologique de la réconciliation. Il est au service de la conversion des libertés humaines à Dieu pour l'édification de la communion chrétienne. Le caractère n'est donc pas une réalité adventice, il est au cœur de l'Église la traduction du fait que le Christ s'est irrévocablement associé l'Église pour le salut du monde, et que l'Église est définitivement vouée au Christ pour l'accomplissement de son œuvre. Le ministre, dont la vie porte l'empreinte du don reçu par l'ordination, rappelle à l'Église que le don de Dieu est définitif. »

Marie-Joseph Le Guillou